

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N°12 : Création de postes et adoption du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de septembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU, Président.

Date de convocation : 25 août 2026

Etaient présents : 19 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme - M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHEL, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine

Était présent : 1 membre suppléant sans voix délibérative

- Mme Béatrice CRETEN, Adjointe au Maire de Pamproux

Etaient excusés : 22 membres

Membres titulaires : Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux – M. Denis PRISSET, Maire de Mauléon - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan -

Membres suppléants : Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay - M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret - Mme BAZANTAY, Maire de St Amand-sur-Sèvre - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueilles-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller municipal de Thénézay - Mme Corine MICOU, Maire

de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais- M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Le Président propose au Conseil d'administration :

- Les créations de poste suivantes :
 - La création d'un poste permanent d'attaché à temps complet pour le poste de chef de projet « secrétaires généraux de mairie et dispositifs de formation », à la date du 1^{er} novembre 2026. Cette mission est actuellement assurée par un fonctionnaire titulaire du grade d'attaché territorial détaché dans le cadre d'un contrat de projet conclu depuis le 1^{er} novembre 2023 pour une durée de 3 ans. Il est proposé au Conseil d'administration de créer un poste permanent d'attaché pour les missions d'animation des réseaux de secrétaires généraux de mairie, mission obligatoire des CDG depuis la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023.
 - La création d'un poste d'attaché principal à temps complet. Il est proposé de créer ce poste afin de promouvoir le fonctionnaire en charge de l'animation des réseaux des secrétaires généraux de mairie ; l'agent ayant obtenu l'examen professionnel d'attaché principal en 2025.
 - La création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet de gestionnaire financière et comptable. Il est proposé de créer ce poste dans le cadre du déroulement de carrière d'un agent ayant obtenu le concours de rédacteur en 2025 et dont les missions actuelles auprès de la responsable du service finances seront accrues.
 - La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires pour les missions d'agent d'entretien des locaux à pourvoir au 1^{er} novembre 2026. Il est proposé d'ouvrir ce poste pour recruter définitivement l'agent qui assure le remplacement d'un fonctionnaire indisponible pour raisons de santé depuis le 16 août 2022.
- L'inscription au tableau des effectifs d'un poste d'attaché principal à temps complet en raison de la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi au 1^{er} octobre 2026.

Le Président propose au Conseil d'administration d'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié, intégrant les créations de poste et l'inscription du poste d'attaché principal pour la prise en charge d'un fonctionnaire de catégorie A.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la création des emplois ci-dessous :
 - Un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché,
 - Un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché principal,
 - Un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur,
 - Un emploi permanent à temps à temps non complet au grade d'adjoint technique à raison de 20 heures hebdomadaires.
- APPROUVE l'inscription d'un poste d'attaché principal au tableau des effectifs pour la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi au 1^{er} octobre 2026 ;
- FIXE le tableau des effectifs, comme suit :

EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	POURVUS	NON POURVUS
TOTAL	702	671	31
EMPLOIS PERMANENTS	83	52	31
TITULAIRES	63	43	20
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (fonct)	1	1	0
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT (fonctionnel)	1	1	0
ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1
ATTACHE PRINCIPAL	3	1	2
ATTACHE à TC	3	3	0
INGENIEUR	2	1	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	2	1	1
TECHNICIEN PRINCIPA 2 ^{ème} CLASSE	2	1	1
TECHNICIEN	2	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	2	2	0
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	2	2	0
REDACTEUR à TC	6	5	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	1	1	0
PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE à TC	3	2	1
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	0	0	0
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE à TC	4	3	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	13	11	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^E CLASSE	3	2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	5	3	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE principal 2 ^{ème} cl	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE principal 1 ^{ère} cl	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE 20/35 ème	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE 25/35 ème	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 25/35ème	1	1	0
TITULAIRES PRIS EN CHARGE	5	3	2
INGENIEUR	1	1	0
ATTACHE PRINCIPAL	1	0	1
ATTACHE HORS CLASSE	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2 ème cl	1	1	0
ANIMATEUR 28h	1	1	0
NON TITULAIRES	13	5	8
ATTACHE	1	0	1
REDACTEUR CONTRACTUEL	3	2	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	2	2	0
MEDECIN CONTRACTUEL	3	0	3
MEDECIN CONTRACTUEL 17h30	1	0	1
MEDECIN CONTRACTUEL TNC 16h00	1	0	1
PSYCHOLOGUE ERGONOME – CDD 3 ans	1	0	1
ATTACHE à TNC (17h30) CHARGE DE COMMUNICATION	1	1	0
CONTRAT DE DROIT DE PRIVE / APPRENTI /ALTERNANT	2	1	1

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication

APPRENTI / SECRETARIAT DE DIRECTION	1	1	
ALTERNANT / PREVENTION TC	1		1
EMPLOIS NON PERMANENTS	619	619	0
Contrat de projet	3	3	0
UN POSTE DE MEDECIN COORDONNATEUR – PROJET SERVICE MUTUALISE			
MEDECIN HORS CLASSE	1	1	
UN POSTE DE CHEF DE PROJET PLAN D'ACTIONS SECRETAIRE DE MAIRIE ET DISPOSITIFS DE FORMATION			
ATTACHE	1	1	
UN POSTE DE CHEF DE PROJET ETUDES ET DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION			
INGENIEUR	1	1	
Postes INTERIM :	616	616	
FILIERE ADMINISTRATIVE			
ATTACHE HORS CLASSE	1	1	
ATTACHE PRINCIPAL	3	3	
ATTACHE	4	4	
REDACTEUR	15	15	
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	5	5	
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	5	5	
ADJOINT ADMINISTRATIF	65	65	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} Cl.	30	30	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} Cl.	6	6	
FILIERE TECHNIQUE			
INGENIEUR EN CHEF	1	1	
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	
INGENIEUR	1	1	
INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	
INGENIEUR HORS CLASSE	1	1	
TECHNICIEN	3	3	
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	6	6	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	3	3	
AGENT DE MAITRISE	3	3	
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	3	3	
ADJOINT TECHNIQUE	150	150	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} Cl.	5	5	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} Cl.	2	2	
ADJOINT TECHNIQUE des Etablissements d'enseignement	50	50	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} Cl. des Etablissements d'enseignement	2	2	
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} Cl. des Etablissements d'enseignement	2	2	
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE MEDICO SOCIALE			
MEDECIN 2 ^{ème} CLASSE	1	1	
MEDECIN 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
MEDECIN HORS CLASSE	1	1	
SAGE-FEMME CLASSE NORMALE	1	1	
SAGE-FEMME HORS CLASSE.	1	1	
CADRE DE SANTE	1	1	
CADRE SUPERIEUR DE SANTE	1	1	
PSYCHOLOGUE CLASSE NORMALE	1	1	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE	1	1	
CADRE DE SANTE (INFIRMIER et TECHNICIENS PARAMEDICAUX)	1	1	
PUERICULTRICE	1	1	
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	1	
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	4	4	

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication

INFIRMIER EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	1	1	
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE ET ORTHOPHONISTE	1	1	
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE ET ORTHOPHONISTE HORS CLASSE	1	1	
PEDICURE-PODOLOGUE, ERGOTHERAPEUTE, PSYCHOMOTRICIEN, ORTHOPTISTE, TECHNICIEN DE LABORATOIRE MEDICAL, MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE, PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE ET DIETETICIEN HORS CLASSE	1	1	
PEDICURE-PODOLOGUE, ERGOTHERAPEUTE, PSYCHOMOTRICIEN, ORTHOPTISTE, TECHNICIEN DE LABORATOIRE MEDICAL, MANIPULATEUR D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE, PREPARATEUR EN PHARMACIE HOSPITALIERE ET DIETETICIEN	1	1	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE (cat B)	10	10	
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE (cat B)	2	2	
AIDE-SOIGNANT DE CLASSE NORMALE (cat B)	10	10	
AIDE-SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE (cat B)	2	2	
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE (SPECIALITE AIDE-MEDICO PSYCHOLOGIQUE ET ASSISTANT DENTAIRE) CAT C	10	10	
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE (SPECIALITE AIDE-MEDICO PSYCHOLOGIQUE ET ASSISTANT DENTAIRE) CAT C	5	5	
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE MEDICO TECHNIQUE			
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN DE CLASSE NORMALE	1	1	
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN HORS CLASSE	1	1	
BIOLOGISTE, VETERINAIRE, PHARMACIEN CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE SOCIALE			
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF	1	1	
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF SUPERIEUR	1	1	
CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF HORS CLASSE	1	1	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF (cat A)	6	6	
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE (cat A)	1	1	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS (cat A)	3	3	
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS de CLASSE EXCEPTIONNELLE (cat A)	1	1	
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL (cat B)	1	1	
MONITEUR-EDUCATEUR ET INTERVENANT FAMILIAL PRINCIPAL (cat B)	1	1	
ATSEM PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	10	10	
ATSEM PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
AGENT SOCIAL	40	40	
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	2	2	
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
FILIERE CULTURELLE			
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 2 ^{ème} catégorie	1	1	
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1 ^{ère} catégorie	1	1	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	1	1	
PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	5	5	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	1	
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	1	1	
CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	1	1	
ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	3	3	

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication

ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1	
BIBLIOTHECAIRE	1	1	
BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	1	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION	1	1	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	5	5	
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
ADJOINT DU PATRIMOINE	5	5	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	2	2	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
FILIERE SPORTIVE			
CONSEILLER DES APS	1	1	
CONSEILLER PRINCIPAL DES APS	1	1	
EDUCATEUR DES APS	5	5	
EDUCATEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE DES APS	1	1	
EDUCATEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE DES APS	1	1	
OPERATEUR QUALIFIE DES APS	5	5	
OPERATEUR PRINCIPAL DES APS	1	1	
FILIERE ANIMATION			
ANIMATEUR	2	2	
ANIMATEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	1	1	
ANIMATEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	1	1	
ADJOINT D'ANIMATION	60	60	
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	2	2	

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,
Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le : 15 SEP. 2026
Accusé réception le : 15 SEP. 2026

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 15 SEP. 2026

Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : 15 SEP. 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

